

Le Secrétaire général

Message à l'occasion de la Journée internationale des migrants

18 décembre 2010

L'économie mondiale reste fragile et les effets de multiples crises continuent d'être ressentis, en particulier par les 214 millions de migrants internationaux dans le monde.

La migration a plus de chances de bénéficier à tous, lorsqu'elle s'effectue dans des conditions de sécurité et par des voies régulières. Mais les possibilités de migration régulière ont diminué. La montée du chômage a encouragé la discrimination. Les politiques de repli gagnent du terrain.

Il est important de rappeler, en particulier en ces temps troublés, le rôle fondamental joué par les migrants dans le renforcement de l'économie mondiale.

Les migrants contribuent à la croissance économique et au développement humain, ils enrichissent les sociétés par leur diversité culturelle, leurs savoirs et par des échanges de technologies, et améliorent l'équilibre démographique de populations vieillissantes.

Si, pour nombre d'entre eux, la migration est une expérience positive et émancipatrice, de nombreux autres subissent des atteintes à leurs droits fondamentaux, la xénophobie et l'exploitation.

À l'évidence, des efforts beaucoup plus importants doivent être faits pour sauvegarder les droits des migrants. C'est pourquoi le Groupe mondial sur la migration – qui réunit 14 organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et la Banque mondiale – a adopté en septembre une déclaration qui souligne la nécessité de protéger les droits de l'homme de tous les migrants, et en particulier ceux des dizaines de millions d'entre eux qui sont en situation irrégulière. Ces migrants sont plus exposés au risque de se voir refuser les protections fondamentales du droit du travail, les garanties d'un procès régulier, la sécurité personnelle et les soins de santé. Ils sont exposés au risque de subir une détention prolongée ou des mauvais traitements, et, dans certains cas, d'être réduits en esclavage, violés ou même assassinés. Je souscris à l'appel du Groupe mondial sur la migration demandant de promouvoir et protéger les droits fondamentaux, tels que les garantit le droit international, de toutes les personnes, quel que soit leur statut au regard des lois sur la migration.

J'exhorte les très nombreux États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. J'appelle aussi les parties à cette Convention à redoubler d'efforts pour faire respecter les droits qu'elle garantit.

L'irrégularité de la situation dans laquelle se trouvent de nombreux migrants internationaux ne doit pas les priver de leur humanité ni de leurs droits. Réaffirmons ensemble le principe fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »